

Xavier RAVIER

**DÉNOMINATIONS MÉDIÉVALES DES
TERROIRS DE LA PLAINE DE TARBES**

— 1967 —

DÉNOMINATIONS MÉDIÉVALES DES TERROIRS DE LA PLAINE DE TARBES

Par Xavier RAVIER

La matière de la présente communication nous a été fournie par l'inventaire, aux fins de l'élaboration du fichier toponymique des Hautes-Pyrénées et du dictionnaire topographique départemental correspondant, des noms de lieux contenus dans le *Cartulaire des comtes de Bigorre* (1). Nous indiquerons plus loin à quelle partie du document nous nous sommes spécialement référé. Pour le moment, essayons de délimiter du point de vue géographique la zone étudiée : il s'agit de la plaine de Tarbes *lato sensu*, soit d'une part la fraction de la vallée de l'Adour comprise entre Bagnères-de-Bigorre au sud et Maubourguet au nord, d'autre part le diverticule de cette même plaine tarbaise s'étendant dans la direction de Lourdes.

Outre le *Cartulaire des comtes de Bigorre*, il nous est arrivé d'utiliser le *Cartulaire des vicomtes de Lavedan* dit *Livre vert de Bénac* (2) et le *Pouillé*, le *Dictionnaire* et le *Glanage* de J. B. Larcher (3).

(1) Il existe trois copies du *Cartulaire des comtes de Bigorre*, toutes du XIV^e siècle : l'une est détenue par la Bibliothèque municipale de Bordeaux (manuscrit n° 745), tandis que les Archives départementales des Basses-Pyrénées possèdent les deux autres (E 368).

Préparant actuellement une édition critique de cet important document, nous avons comparé ces trois textes : nous avons vite constaté la supériorité de celui de Bordeaux sur les autres et c'est sur lui que nous nous appuyons pour le travail précité ; nous avons également constaté que les copies de Pau ne font que se répéter l'une l'autre, la seconde présentant simplement quelques adaptations ou innovations graphiques imputables à sa postériorité par rapport à la première. De plus, divers indices d'ordre linguistique notamment nous portent à croire que le texte de Bordeaux tout comme le plus ancien de Pau procèdent d'un prototype, aujourd'hui perdu, qu'ont utilisé les deux copistes chacun de son côté. Dans notre édition nous développerons une argumentation à ce sujet.

Pour la présente communication, nous retenons évidemment les leçons du manuscrit de Bordeaux.

(2) *Cartulaire des vicomtes de Lavedan* dit *Livre vert de Bénac* publié et annoté par Gaston Balencie, dans *Bulletin documentaire de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, tome I, 1910. Édition remarquable à tous les égards.

(3) *Pouillé* de J. B. Larcher, publié dans *Souvenir de la Bigorre* par l'abbé Charles Lafitte, tomes I, II et III, Tarbes, 1881, 1882 et 1883.

Quant au *Dictionnaire* et au *Glanage* du même Larcher, il s'agit d'ouvrages manuscrits déposés à la Bibliothèque municipale de Tarbes et aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Mais revenons-en au *Cartulaire des comtes de Bigorre*. Il se trouve que pour la région qui nous occupe les folios 13 recto-verso et 14 recto-verso (manuscrit de Pau 8-9 recto-verso) de ce document sont très riches en noms de lieux : ils comportent en effet le recensement de diverses prestations dues au comte de Bigorre sous la forme de charrois et de redevances en nature (en l'espèce des porcs) ou encore leurs équivalents en numéraire. L'examen de ce rôle s'avère particulièrement fructueux : nous ne retiendrons ici que les toponymes évoquant d'anciens terroirs.

Au X^e siècle, le *Pagus bigorrensis* englobait dans ses limites telles que les définit Longnon, ce qui correspond actuellement au Lavedan, au plateau de Ger, au Campan et Haut-Adour, à la plaine de Tarbes (dans le sens où nous l'avons ci-dessus définie), au Lannemezan, aux Baronnies, au Rustan et à la Rivière-Basse.

Le tracé de l'ancien diocèse de Tarbes, comme cela est naturel, était sensiblement le même.

Quant au comté de Bigorre après le traité de Paris (1259), son territoire recouvrait encore celui du *pagus* — et par conséquent celui du diocèse : il faut néanmoins préciser que les Baronnies étaient à cette date rattachées au Nébouzan, que la portion nord-est du Lannemezan relevait de la vicomté de Magnoac, tandis que sa portion sud-est se trouvait, comme les Baronnies, dans l'orbite nébouzanaise.

La plaine de Tarbes occupe donc une position centrale dans le comté et en ce qui la concerne, nous relevons dans le *Cartulaire des comtes de Bigorre* trois mentions sur lesquelles nous nous arrêterons un moment. Au folio 14 verso (folio 9 recto du manuscrit de Pau) nous avons l'indication que voici : « las bielas francas d'arriberador. III. carreis tribus vicibus in anno », « les villes franches de *Rivière-Adour* trois charrois trois fois l'an » ; à la suite : « Las bielas francas d'arribera exieix usque a la Reula », « les villes franches de *Rivière-Echez* jusqu'à Larreule » (4) ; enfin : « las bielas francas de Bigorra la placine », « les villes franches de la plaine de Bigorre » (5). Ce terme de *placine* demande tout de suite examen.

M. Séguy, avec qui nous nous sommes entretenu de la question, inclinait à y voir le dérivé semi savant d'un PLATINA, une acception hydronymique n'étant pas d'ailleurs exclue, avec la possibilité de sens tels qu'eau morte, alluvion, banc de sable, etc. . .

Dans le *Glossaire* de Du Cange, on trouve effectivement un PLATINA, mais le mot s'applique à des objets ou à des notions bien différents de ceux qui viennent d'être énoncés : il désigne la corbeille de boulanger, connue sous le nom de tourtière (équivalent en latin de Rome : *artopta*, dans Plaute et Juvénal). A notre avis, *placine* représente une métathèse de *planice*, *planice* apparaissant lui-même comme le continuateur de PLANITIA, ce *planitia* qui dès la latinité classique se trouvait déjà plus

(4) Sur le manuscrit de Pau on lit *exierx* ; il y a doute en ce qui concerne le manuscrit de Bordeaux, le copiste formant assez souvent des *r* semblables à des *i* : dans le cas particulier il se pourrait finalement que la leçon de Pau *exierx* fût la bonne.

(5) Variante du manuscrit de Pau « . . . Bigorre la *placine*. . . » (folio 9 recto).

ou moins en concurrence avec *planities*. A l'appui de notre thèse nous invoquerons les faits que voici : dans un titre latin de notre cartulaire (*Coutumes de Bigorre*), il est question de la « planicie Bigorre ». Et si l'on consulte les lexiques classiques, on rencontre en ancien occitan *planeza*, avec son correspondant ancien français *planece* (Wartburg, V° *planitia*), *planeza* (Raynouard) et *planeza*, *planisa* (Lévy-avec un doute cependant pour ce qui est du sens du second). Quant à la langue moderne, nous relevons dans les deux éditions du *Dictionnaire du Béarnais et Gascon modernes* de Palay un *planisse* (« terrain plan, plateau, emplacement plan parmi les côteaux »). Il faut remarquer que toutes ces formes portent la trace de remaniements ou de traitements savants puisque normalement le - *n* - intervocalique aurait dû disparaître (*plaea* est d'ailleurs attesté en toponymie gasconne : un lieudit de ce nom existe dans la région du Portet d'Aspet) et que le premier *i*, *i* bref, devrait être représenté par *e*.

A quoi correspondaient exactement les trois terroirs susnommés ? Pour clarifier le problème il faut d'abord bien voir que le mot *ribera* ou *arribera* dans deux des désignations ci-dessus rapportées a gardé le sens de son prototype latin RIPARIA, celui de rive, de terrain en bordure d'un fleuve et par extension celui de flanc de vallée. Les exemples sont nombreux dans la région pyrénéenne : citons parmi d'autres les dénominations lavedanaises de *Ribera de Sent Sevi* et de *Ribera de Davant-Ayga*, « Rivière » de Saint-Savin et « Rivière » de Davant-Aygue, lesquelles s'appliquent aux flancs de la vallée du gave de Pau situés respectivement du côté de Saint-Savin et du côté de Davant-Aygue, (c'est-à-dire au levant du gave pour cette dernière) (6).

Cela posé, examinons maintenant nos dénominations l'une après l'autre afin d'en déterminer l'objet avec le maximum d'exactitude.

En ce qui concerne *Arriberador* (= Rivière-Adour), les documents sont suffisamment explicites. Ainsi, d'après le *Pouillé* de J. B. Larcher, l'archidiaconé de même nom groupait les archiprêtres de la Sède (actuellement église cathédrale de Tarbes) et d'Orleix, dans la dépendance desquels se trouvaient une série de paroisses situées d'une part au levant de l'Adour, entre Vielle-Adour au nord et Bazet au sud, d'autre part au sud-ouest de Tarbes, mais sur la rive gauche.

L'archidiaconé de Rivière-Adour paraît avoir une existence assez ancienne. Dans une transaction de 1285 (vente au chapitre de la Sède de Tarbes de la dîme de Mascaras) intervient un certain « W. d'Iuos, archiagme de Arribere Ado en la dite gleise », c'est-à-dire un personnage du nom de « W. d'Ibos, archidiacre de Rivière-Adour en l'église de la Sède ».

(6) *Davant Ayga* est un exemple de ces locutions adverbiales gasconnes dans lesquelles l'orientation est exprimée à l'aide des notions de « dessous » pour le nord, de « dessus » pour le sud, de « devant » pour l'est et de « derrière » pour l'ouest ; donc *Davant Ayga* signifie en réalité « l'orient de l'eau » et dans le cas particulier de la vallée du Lavedan le terroir situé au levant du Gave de Pau.

Voir à ce propos notre travail, *L'expression de l'orientation dans le domaine linguistique gascon*, dans *Actes du X^e Congrès International de Linguistique et Philologie romanes*, Strasbourg, 1962, pp. 1305 et ss.

Quant à la locution *Ribera Exierx*, si du moins nous retenons la leçon du manuscrit de Pau, elle pose un certain nombre de problèmes. A coup sûr, le premier *x* de *Exierx* doit être lu *ch*, le second paraissant procéder d'une incertitude de rédacteur, lequel aurait par ce moyen pu vouloir noter la sifflante dentale sourde *s* ou encore une redondance du premier *x* (= *ch*). Des faits de même ordre ressortent de l'examen de graphies relevées dans d'autres documents : en 1281 nous trouvons « l'aigue de l'Exes », mais en 1342, postérieurement donc, « cum quedam aqua et rivus qui vocatur l'Exex » (*Livre vert de Bénac*). Actuellement on écrit *Echez* et on prononce *échés* (avec accent tonique sur le deuxième *é*). Cet hydronyme s'applique à la rivière qui naît dans le piémont pyrénéen aux environs de Lourdes, arrose la partie ouest de la plaine de Tarbes pour finalement rejoindre l'Adour à Maubourguet, après avoir coulé durant une trentaine de kilomètres parallèlement au fleuve avec lequel elle conflue et à son couchant.

Du point de vue de la phonétique, notons que les formes modernes présentent d'une part l'absorption de *i* par la chuintante précédente (d'où *Echez*, *échés*), d'autre part l'allègement du groupe consonantique final *r* + *sifflante* (ou *chuintante*) : semblable allègement s'observe dans des noms comme celui de Lombez (Gers) : *Lumbers* en 1125, 1137, *Lombes* en 1161 et 1163, *Lombes* en 1489 ou celui de Camalès (Hautes-Pyrénées, canton de Vic-Bigorre) : *Camelers* dans un titre non daté du *Cartulaire des comtes de Bigorre*, mais dont la rédaction ne saurait être postérieure à 1263.

Il y a donc symétrie parfaite quant au type de formation (appositif) entre *Ribera Exierx* ou *Arribera Exieix* et *Arribador*, symétrie qui paraît se retrouver dans la disposition des lieux : *Ribera Exierx* ou *Exieix* ne saurait en effet désigner autre chose que le terroir qui de Bordères-sur-Echez à Larreule et Maubourguet borde la rivière de l'Echez, soit en gros la fraction comprise entre ces localités du flanc occidental de la vallée de l'Adour.

En ce qui concerne *Bigorre la placine*, nous pensons qu'il s'agit tout simplement des terres comprises entre le cours des deux rivières, l'Adour et l'Echez, le milieu de la vallée si l'on préfère. Il n'est pas néanmoins exclu que cette dénomination ait servi aussi à désigner le diverticule de la plaine de Tarbes auquel nous faisons plus haut allusion et que nous donnions comme orienté vers Lourdes.

Pour être complet, nous devons signaler que parmi les documents que nous avons dépouillés pour nos différents travaux, le *Cartulaire des comtes de Bigorre* est le seul à mentionner les terroirs dits de *Bigorre la placine* et de *Ribera Exieix* ou *Exierx* : de plus la forme *placine*, si son authenticité ne peut être révoquée en doute, constitue un magnifique hapax.

